

Election présidentielle 2017 Propositions de M. Mélenchon pour la filière équine française

Magazine leader en matière de sports équestres et d'élevage de chevaux de sport, Grand Prix Magazine souhaite consacrer le grand dossier de son numéro d'avril à l'élection présidentielle, et plus précisément aux propositions de l'ensemble des candidats pour la filière équine française.

Pour ce faire, nous avons entrepris d'interroger les responsables majeurs de la filière dans les domaines de l'élevage, du sport et de l'équitation de loisir. Ces échanges ont permis de faire remonter un certain nombre d'observations, doléances et attentes, sur lesquelles nous nous sommes fondés pour interpellier les candidats et candidates à l'élection présidentielle.

1. Condamnée par la Cour de justice de l'Union Européenne le 8 mars 2012, la France applique depuis 2013 le taux plein de TVA (20 %) au lieu du taux réduit (5,5 %) à l'ensemble des activités équines. Cette pression fiscale nouvelle a considérablement pénalisé l'ensemble de la filière, fragilisant les centres équestres, mettant en péril l'élevage, réduisant le nombre de propriétaires de chevaux... et générant finalement des destructions d'emplois directs et indirects, notamment dans le monde rural. Lors du troisième trimestre 2017, la Commission Européenne devrait proposer une révision de la directive TVA. **Si vous êtes élu, quelle position défendez-vous pour les activités équines devant la Commission Européenne ? Demanderez-vous un retour au taux réduit pour ces activités ? Quelle stratégie de négociation entendez-vous adopter au niveau européen ?**

Jean-Luc Mélenchon s'est prononcé en décembre 2013 pour l'instauration d'une exception sportive pour la TVA. La directive européenne TVA permet l'application d'un taux réduit pour « l'utilisation d'équipement sportif ». En France cette possibilité n'est pas utilisée et le taux normal s'applique pour tous les sports. Le taux réduit doit s'appliquer dans tous les domaines socialement utiles et écologiquement responsables. Toutes les pratiques sportives (équitation incluse) sont des activités émancipatrices et à ce titre doivent bénéficier d'un taux réduit comme c'est le cas pour les activités culturelles. Ce qui permettra de résoudre le conflit opposant actuellement les centres équestres au gouvernement concernant la hausse de la TVA applicable aux activités équestre.

2. Outre ses difficultés générales d'application et les grandes disparités relevées d'une commune à l'autre, la réforme des rythmes scolaires intervenue en 2013 dans le cadre de la loi sur la Refondation de l'école a pénalisé l'ensemble des structures équestres, et surtout les quelque 9 000 centres équestres répartis sur le territoire, qui ont vu leur affluence baisser mécaniquement le mercredi, mais aussi le mardi soir.

Si vous êtes élu, aménagerez-vous cette réforme afin que les rythmes scolaires soient moins pénalisants pour la pratique de l'équitation comme de bien d'autres sports ? Et si oui, de quelle manière ? Envisagerez-vous de favoriser l'intégration d'une approche de l'équitation dans le cadre scolaire ?

La réforme des rythmes scolaires a eu pour principal effet d'accentuer les inégalités en remplaçant un temps scolaire, gratuit, obligatoire et égal sur tout le territoire à un temps péri-scolaire facultatif, parfois payant et très variable d'une ville à l'autre. Ce qui a également pu nuire à la pratique de l'équitation. Le milieu scolaire pourrait au contraire être le lieu d'une première approche du monde équin et plus largement du monde animal. Notamment pour éduquer les jeunes générations au respect du bien-être animal.

3. Bien que la France compte plus de 2 millions de cavaliers, et que la Fédération française d'équitation soit la troisième fédération sportive nationale en termes de licenciés, l'équitation, qui a rapporté à la France deux médailles d'or et une d'argent aux derniers Jeux olympiques de Rio, dit souffrir de la concurrence avec d'autres activités sportives très subventionnées.

Si vous êtes élu, mettez-vous en œuvre une promotion de l'équitation ? Et si oui, par quel(s) biais ?

En effet les résultats que nous obtenons en équitation reflètent l'excellence de la France. Par ailleurs, cette discipline sportive est la seule intégralement mixte, et de ce fait participe à la lutte contre les discriminations sexuelles. Il serait également possible d'augmenter la promotion de cette discipline en lui assurant une plus grande retransmission par les chaînes de Télévision publiques.

4. Déjà mis à mal par l'augmentation des taux de TVA, le secteur des courses françaises a subi de plein fouet l'ouverture des paris *via* le PMU à la concurrence. Depuis trois ans, les sociétés des courses (France Galop et le Trot Français) traversent une période de fortes turbulences remettant en cause leur viabilité. Or, traditionnellement, une partie de l'argent généré par les courses irrigue toutes les branches de la filière équine à travers le Fonds EPERON.

Si vous êtes élu, quelles seront les actions mises en œuvre pour aider cette filière des courses hippiques à se relancer et assurer sa pérennité ?

Au-delà de la concurrence dans les paris sportifs liée à la fin du monopole du PMU, le secteur des courses français souffre à la fois d'une perte de prestige et d'un manque d'attrait pour les nouveaux publics potentiels. Nous proposons dans notre programme l'Avenir en commun d'interdire le « naming » et l'appropriation commerciale des équipements et compétitions comme cela a été récemment le cas avec le Grand prix de l'Arc de Triomphe devenu le Qatar prix de l'Arc de Triomphe. Nous proposons également de renforcer les liens entre la pratique sportive en amateur et la pratique professionnelle en regroupant des épreuves de différents niveaux et de différentes disciplines sur les hippodromes afin d'accroître la participation du public.

5. L'élevage est la branche de la filière équine qui a subi le plus de dommages avec l'augmentation de la TVA. La production de chevaux de sport a ainsi chuté de 35 % en trois ans, risquant rapidement de transformer la France en un pays d'importation de chevaux alors qu'elle en a longtemps exportés, et en grand nombre, quelles que soient les races. Par ailleurs, les éleveurs souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail et estiment ne pas avoir la visibilité nécessaire à leur activité dans la durée.

Si vous êtes élu, enjoindrez-vous le ministère de l'Agriculture d'accompagner davantage les éleveurs de chevaux de sport français, y compris financièrement si nécessaire ? Par ailleurs, encouragerez-vous les initiatives prises par les acteurs de la filière pour valoriser davantage leur production à l'étranger ?

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité nous comptons œuvrer pour le maintien des races traditionnelles de chevaux existant en France. Mais nous n'entendons pas réduire cette promotion aux uniques chevaux de sports mais aussi aux chevaux de travail dont la France est richement dotée (Comtois, Percheron, trait Breton, Auxois, Nivernais, Ardennais, Poitevin mulassier, Boulonnais, trait du Nord...). Le retour de leur utilisation dans les travaux agricoles (notamment en débardage et viticulture) ainsi que dans le cadre d'activités pédagogiques ou ludiques destinées au public est l'un des leviers de la revalorisation de la filière.

Nous attachons par ailleurs un intérêt particulier aux races locales telles que les Castillonnais, Mérens, Pottok qui reflètent la variété des territoires français.

6. En février 2016, la Cour des Comptes a publié un rapport au vitriol sur l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), dont elle a tout bonnement préconisé la suppression. Par ailleurs, la filière équine française témoigne de son insatisfaction quant à cet établissement de création récente qu'elle juge coûteux et peu efficace dans ses missions en l'état actuel des choses.

Si vous êtes élu, envisagez-vous la suppression de l'IFCE, ou bien sa réorientation ? Et dans ce second cas, quels seront les axes visant à le rendre plus efficient et davantage au service de la filière ?

Au-delà de l'existence d'un l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), le problème est bien l'abandon de ses missions initiales à savoir : l'essor des races françaises via les étalons des haras nationaux qui sont aujourd'hui bradés et l'enseignement de l'équitation et la fourniture de monture pour toutes les administrations utilisatrices de chevaux (armée de terre, garde républicaine et le ministère de l'Intérieur pour la police montée) à l'heure actuelle refusée par les administrations de la Défense et de l'intérieur. Nous proposons au contraire de renforcer ces missions essentielles à la défense de la filière équine française.

7. Les activités équestres sont confrontées à une multitude de réglementations liées au sport, à l'agriculture, à la ruralité, à l'hébergement et à la restauration... Ces différentes normes sont parfois mouvantes et souvent difficiles à respecter pour des structures de taille petite et moyenne.

Si vous êtes élu, les acteurs de la filière pourront-ils espérer un choc de simplification quant aux normes les concernant ?

Les activités équestres relèvent de différents secteurs comme vous le signalez, il est donc normal que les réglementations soient adaptées aux différents contextes. L'accueil du public dans les centres équestres doit impérativement se faire dans le respect des normes des établissements habilités à recevoir du public. De la même manière l'emploi de chevaux dans les travaux agricoles nécessite le respect des normes de sécurité et de l'emploi d'harnachements et d'équipements de protection adapté. Du respect de ces réglementations dépend la sécurité des chevaux comme des cavaliers. Nous sommes par ailleurs particulièrement attachés au respect du bien-être animal et entendons faire appliquer strictement les dispositions du code pénal (article 521-1, toute personne commettant un acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal encourt une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende de 30 000 euros) et du code rural (R.214-17 à R.214-18, le fait de ne pas nourrir un animal domestique, apprivoisé ou captif, ou de ne pas lui prodiguer les soins nécessaires) relatifs à ce sujet.

8. Le monde du cheval reste solidement associé à l'image des aristocrates et grands bourgeois qui se sont longtemps arrogé l'équitation, qui comptait alors parmi leurs signes extérieurs de richesse. Aujourd'hui, la réalité montre une pratique bien plus démocratisée ainsi qu'un tissu économique et social très divers, près des villes comme dans les campagnes.

Quelle est votre vision de cet univers ? Quelles relations nourrissez-vous avec le cheval et l'équitation ? Y êtes-vous impliqué, ou l'avez-vous été, d'une manière ou d'une autre ?

Jean-Luc Mélenchon n'a, à ma connaissance, jamais pratiqué l'équitation, mais éprouve néanmoins une certaine admiration devant ces animaux à la fois puissants et précis. Avec la France insoumise, nous défendons la pratique de l'équitation, en tant que sport qui doit être accessible au plus grand nombre et dans le respect des règles élémentaires relatives au bien-être animal.

Charlotte Girard, co-responsable du programme de la France insoumise